



Dossier de l'OHI n° S1/6200/C-1

**LETTRE CIRCULAIRE DU
CONSEIL 05/2017
14 juillet 2017**

**APPEL A L'INSCRIPTION DES PARTICIPANTS A LA 1^{ERE} REUNION DU CONSEIL DE
L'OHI**

Monaco, 17-19 octobre 2017

Références :

- A. Règles de procédure du Conseil de l'OHI - Règle 6
- B. Lettre circulaire du Conseil 03/2017 du 09 juin – *Annonce de la première réunion du Conseil de l'OHI et ordre du jour provisoire*

Madame la directrice, Monsieur le directeur,

1. Conformément à la référence A, le Secrétariat de l'OHI invite les Etats membres à fournir les noms de leurs représentants à la 1^{ère} réunion du Conseil de l'OHI (C-1) qui se tiendra à Monaco du mardi 17 au jeudi 19 octobre 2017.
2. Il est important que le Secrétariat de l'OHI connaisse les noms et le nombre de représentants qui participeront au C-1 afin de faciliter l'organisation logistique de la réunion. Il est donc demandé aux Etats membres de bien vouloir inscrire leur participation au C-1 via le système d'inscription sur le site web de l'OHI à l'adresse : www.ihp.int > Accueil > Conseil de l'OHI > Registration, dès que possible.
3. Comme indiqué dans la référence B, le lieu de la réunion, à savoir la salle de conférence du siège de l'OHI à Monaco, ne peut pas recevoir plus de 80 délégués. Les membres du Conseil sont par conséquent invités à envisager de ne pas envoyer plus de deux représentants par délégation, et les autres participants sont invités à limiter leur délégation à une personne. Ces limites n'incluent pas les présidents des organes subsidiaires qui doivent présenter un rapport au Conseil et qui sont invités à s'inscrire avec la délégation de l'Etat membre qu'ils représentent au sein de l'organe subsidiaire.

Veuillez agréer, Madame la directrice, Monsieur le directeur, l'assurance de ma haute considération,

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Robert Ward', is placed above the printed name.

Robert WARD
Secrétaire général